Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230405-747-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE

Date de mise en ligne: 13 avril 2023

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER Nº 4:

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Séance Ordinaire du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 avril 2023.

Présents: Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 25

Absent: 0

Excusés: 10

Excusés avec procuration: Nathalie SOARES (à Jean-Georges MICOL), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Grégoire REYDIT (à Daphné GAUSSENS), Jonathan VANDENHOVE (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Julie-Anne BROUSSIN (à Sandrine JOVENE), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent:

Secrétaire: Daphné GAUSSENS

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230405-747-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/04/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Date de mise en ligne : 13 avril 2023

$\underline{\text{DOSSIER N}^{\circ}}$ 4 : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR: Jean-Georges MICOL

Après avoir entendu les comptes administratifs de la ville et du cimetière, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022.

Exercice 2022 - Budget Ville	Résultats définitifs de l'exercice
Fonctionnement	2 711 552,22
Investissement	-228 469,90
Budget annexe - Cimetière	
Exploitation	2 541,17
Investissement	848,00

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 711 552,22
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 714 235,70
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	5 425 787,92

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit :	- 228 469,90
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	-28 319,93
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	-256 789,83
Solde des restes à réaliser :		-1 868 550,76
Besoin réel de financement		-2 125 340,59

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		2 125 340,59
En dotation complémentaire (recette budgétaire au compte R 1068)		700 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)		2 600 447,33
	TOTAL	5 425 787,92

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section de Fo	Section de Fonctionnement		d'Investissement
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde	R001 : solde d'exécution N-1
	2 600 447,33	d'exécution N-1 :	
		256 789,83	R1068 : excédent de
			fonctionnement capitalisé
			2 825 340,59

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230405-747-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/04/2023

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 541,17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	13 917,31
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	16 458,48

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	848,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Néant :	0,00
Résultat de l'exercice :	Excédent :	848,00

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section	
d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	16 458,48
En excédent reporté à la section d'investissement (R001)	848,00

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 848,00
	16 458,48		R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 28 septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 21 février 2023,

VU le budget Primitif 2022 et le budget annexe votés le 5 avril 2022,

VU les décisions modificatives au B.P. 2022 des 13 septembre et 06 décembre 2022 pour le budget principal et celle du 09 décembre pour le budget annexe,

VU la commission des finances du 24 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : DECIDE de la reprise des résultats de l'exercice 2022 et des affectations au

budget primitif de la Ville et au budget annexe du cimetière 2023 dans les

conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 35 voix POUR

Fait et délibéré le 5 avril 2023

LE MAIRE, Patrick BOBET Le/La secrétaire de séance, Daphné GAUSSENS

Date de mise en ligne: 13 avril 2023